

*Question présentée par le député :*  
*M. Charles Sellegger*

*Date de dépôt : 2 novembre 2011*

## **Question écrite**

### **Pourquoi créer une chicane dangereuse et inutile à la route de Colovrex ?**

La sécurité du trafic des véhicules automobiles dans les villages doit être un souci constant des autorités tant communales que cantonales. Cette sécurité s'entend non seulement vis-à-vis des piétons, mais aussi des différentes catégories de véhicules.

Au Grand-Saconnex, la section de la route de Colovrex qui passe en contrebas du mur de la mairie est un passage étroit, permettant juste à deux véhicules à quatre roues de se croiser. A son angle sud-ouest, particulièrement, il n'y a pas la place pour un trottoir. Les piétons sont détournés par un escalier qui les amène à passer de l'autre côté du bâtiment de la mairie. L'alternative, pour ceux qui ne veulent, ou ne peuvent, monter l'escalier, c'est de changer de trottoir et de passer sous l'arcade située devant le bâtiment de la boulangerie. A cet effet, deux passages pour piétons sont judicieusement disposés. Afin de ralentir le trafic, le passage pour piétons situé à quelques mètres, devant l'école primaire, est placé sur un gendarme couché.

Depuis plusieurs semaines, un dispositif provisoire de rétrécissement de la chaussée a été mis en place, au pied du mur de la mairie. Un élargissement compensatoire a été créé de l'autre côté de la chaussée, en supprimant des places de parking, mais il n'est pas situé à la même hauteur que le rétrécissement. Cela crée un effet d'entonnoir.

Le résultat de ces mesures provisoires est la survenue de nombreux accidents : pneumatiques crevés, voiture qui s'entrechoquent en se croisant. Le bénéfice aurait pu être la création d'un trottoir afin d'éviter la montée d'escaliers. Là encore, le but ne sera pas atteint, car le trottoir ainsi créé ne pourrait avoir la largeur réglementaire pour permettre le passage d'une

poussette ou d'une chaise d'handicapé. La largeur actuelle du dispositif provisoire est de 85 cm. On voit mal comment créer un trottoir plus large, si ce n'est à imaginer mettre le trafic de la route de Colovrex à sens unique, mesure difficilement envisageable pour une route de cette importance.

Mes **questions** sont les suivantes :

1. Le rétrécissement provisoire respecte-t-il les prescriptions réglementaires en matière de sécurité routière ?
2. Le gabarit du trottoir prévu, au pied du mur de la mairie, respecte-t-il les prescriptions en matière de sécurité des piétons ?
3. Le rétrécissement est-il destiné à ralentir la circulation automobile, à faciliter le passage des piétons, ou les deux à la fois ?
4. Au cas où le rétrécissement servirait à ralentir les véhicules automobiles, quel est son intérêt vu qu'il est situé à quelques mètres d'un gendarme couché qui a le même but ?
5. Quels enseignements la direction de la mobilité tire-t-elle des nombreux accidents survenus jusqu'ici ?